



## **PROJET DE DECISION**

Vu le décret du 29 mars 2018 et sa parution au Moniteur belge le 14 mai 2018,

Vu l'obligation de réaliser un projet de décision pour chaque point abordé à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Vu le budget 2019 présenté et approuvé par le conseil d'administration du 09/10/18;

Attendu que celui-ci a été transmis aux affiliés avec la convocation à l'assemblée générale du 26 novembre 2018 ;

Le Conseil Communal / le Conseil du CPAS / le Conseil provincial **APPROUVE** / **N'APPROUVE PAS** le budget 2019 tel que présenté.